



Négociation des salaires minima Ingénieurs et cadres : l'UIMM vient en négociation sans proposition

Cette négociation définit les salaires minima hiérarchiques pour les 320 000 femmes et hommes ingénieurs et cadres qui travaillent dans la métallurgie.

Nous savons aussi qu'elle est importante puisqu'elle oriente les négociations futures pour les autres catégories de salariés de la branche lors des négociations dans les chambres territoriales et dans les entreprises (négociations salariales).

De ce fait, elle est donc **l'affaire de tous les salariés de la métallurgie.**

Extrait de la déclaration FTM-CGT :

Dans le monde « les dividendes devraient atteindre le montant historique de 1 208 milliards de dollars cette année, en hausse de 5,5 % . ».

Alors que tous les indicateurs économiques sont au vert et que nous sommes dans une situation de reprise, la productivité des entreprises est en augmentation constante (...), beaucoup d'études montrent que les inégalités se creusent. (...) L'année dernière, les 100 premières entreprises mondiales ont versé 700 milliards de dollars (620 milliards d'euros, l'équivalent d'un quart du PIB français) à leurs actionnaires, soit une hausse de 4,5 % en un an. (...)

Dans notre branche nombre d'entreprises peinent à recruter et font le constat d'un manque d'attractivité de nos métiers. Pour la FTM-CGT, les minis conventionnels sont des leviers à activer pour éviter la fuite des cerveaux vers d'autres pôles ou pays bien plus attractifs, notamment pour les jeunes et les très diplômés.

Les négociations en cours sur les classifications dans lesquelles vous affirmez votre volonté de ne plus considérer les qualifications et les savoirs faire de chacun mais uniquement les compétences « utiles » nous interrogent d'ailleurs fortement sur le devenir des négociations de minima Ingénieurs et cadres pour lesquelles nous sommes convoqués aujourd'hui.

Il en va de même pour le volet temps de travail qui est automatiquement lié à la rémunération.

La prise en compte de repères cohérents comme base chiffrée de discussion nous semble également essentielle, à l'image du plafond de la sécurité sociale, du SMIC (...)

C'est pour toutes ces raisons que la CGT demandera au titre de ces négociations pour l'année 2018, 4% de revalorisation des minima conventionnels des Ingénieurs et cadres. De plus, il convient d'entamer un rattrapage de ces minima puisqu'un retard important a été pris les années passées. Nous le fixons à 10 % sur 3 ans.

On ne fabrique pas l'avenir sans s'en donner les moyens !!

Les autres organisations syndicales font des propositions dans une fourchette comprise entre 1.5 et 1.7%

La CFTC ne fait aucune proposition en dépit de sa représentativité d'environ 8.3 % dans cette catégorie.

L'UIMM n'a formulé aucune proposition renvoyant sa réponse à la réunion du 5 janvier 2018.

Montreuil, le 1^{er} décembre 2017